

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 15  
- suffrages exprimés : 15  
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2024/121**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Martine LABAT.

**Absents excusés** : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

**Objet** : Modification grille des emplois permanents : Avancements de grade

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Président propose de modifier la grille des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- \* la création des emplois correspondant aux grades d'avancement
- \* la suppression concomitante des emplois d'origine.

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Suppression des emplois	Création des emplois
A	Administrative	1	Attaché <i>Temps complet</i>	Attaché principal <i>Temps complet</i>
B	Technique	2	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>	Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>
C	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe <i>Temps complet</i>
C	Administrative	1	Adjoint administratif <i>Temps complet</i>	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe - <i>Temps complet</i>
C	Technique	1	Agent de maîtrise <i>Temps complet</i>	Agent de maîtrise principal <i>Temps complet</i>

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- De valider les modifications proposées ci-dessus sur la grille des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 16 SEP. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240909-2024-121B-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2024  
Date de réception préfecture : 16/09/2024